

TEXTILES SOLIDITE DES TEINTES A L'EAU DE MER

Page 1/3

INTERDITE pour ETUDE NOUVELLE et REMPLACÉE dans ce cas par la norme D47 1020

AVANT-PROPOS

Ce document est en conformité technique avec la méthode d'essai RENAULT D47 1021.

Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable de RENAULT.

Il est conforme à l'accord intervenu entre les Services Normalisation de PEUGEOT S.A. et RENAULT en MARS 1994.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la détermination de la solidité à l'eau de mer des teintures des textiles, c'est-à-dire de leur résistance à l'action de l'eau de mer.

Elle s'applique à tout textile sous forme de fibres, de fils, de tissu ou tricot et de composite textile/matériau alvéolaire.

Elle s'inspire de la norme NF ISO 105-E02.

2.PRINCIPE

Une éprouvette du textile à essayer, en contact avec des textiles tissés témoins non teintés, est immergée dans l'eau de mer, puis égouttée et laissée en contact sous pression pendant un temps donné. L'éprouvette et les textiles tissés témoins non teintés sont séchés séparément. La dégradation de l'éprouvette et le dégorgement sur les textiles tissés témoins non teintés sont évalués avec des échelles de gris.

3.APPAREILLAGE ET REACTIF

3.1.PLAQUES RIGIDES DE VERRE OU DE PLASTIQUE ACRYLIQUE,

de 115 mm x 60 mm.

3.2.APPAREIL D'ESSAI COMPOSE D'UN CADRE EN ACIER INOXYDABLE,

de 115 mm x 60 mm de base, dans lequel une charge de 50 newtons est placée de telle façon qu'une pression d'environ 12,5 kPa puisse être appliquée sur des éprouvettes de 100 mm x 40 mm, mises entre deux plaques (3.1.).

3.3.TEXTILES TISSES TEMOINS NON TEINTS

Textiles tissés témoins non teintés en laine ou polyacrylique ou polyester ou polyamide ou coton ou acétate, de format 100 mm x 40 mm, ou bien textiles tissés témoins non teintés en multifibres de ces mêmes matériaux (6 fois 17 mm) x 40 mm.

Les textiles tissés témoins non teintés doivent être en armure toile, d'une masse de 100 g/m² à 125 g/m² et ne comporter ni apprêts, ni produits chimiques résiduels, ni fibres chimiquement endommagées, ni azurant optique. Le coton doit être blanchi, les autres textiles tissés nettoyés mais sans blanchiment (voir norme NF ISO 105-A01).

3.4.ECHELLE DE GRIS,

pour évaluer les dégradations et échelle de gris pour évaluer les dégorgements sur les textiles tissés témoins non teints par demi-point conformément aux normes NF ISO 105-A02 et NF ISO 105-A03.

Nota : On peut se procurer les textiles (3.3.) et les échelles de gris (3.4.) par l'intermédiaire de l'ADSOL, 37-39, rue de Neuilly - 92110 CLICHY.

3.5.ETUVE VENTILEE,

à 37 °C ± 2 °C.

3.6.SOLUTION D'EAU DE MER SYNTHETIQUE,

à 30 g/litre de sodium chlorure (NaCl).

4.PREPARATION DES EPROUVETTES

4.1 Si le textile à soumettre à l'essai est tissé ou tricoté, prélever une éprouvette de 100 mm x 40 mm. Placer un textile (3.3.) sur la face endroit du textile à essayer, les superposer et les coudre ensemble le long d'un des petits côtés pour former une éprouvette composée.

4.2 Si le textile à soumettre à l'essai est du fil, tricoter celui-ci et opérer comme indiqué au paragraphe 4.1. ou former une nappe de fils parallèles entre deux textiles (3.3.) et coudre le long des deux côtés opposés pour maintenir le fil en place et pour former une éprouvette composée.

5.MODE OPERATOIRE

- Immerger une des éprouvettes composées dans la solution d'eau de mer (3.6.) à température ambiante, afin de la mouiller complètement. Le rapport de bain, c'est-à-dire le rapport entre le volume de liquide employé, en millilitres, et la masse de l'éprouvette composée, en grammes, doit être de 50/1.
- Sortir l'éprouvette de la solution d'eau de mer et la placer entre deux plaques (3.1.) sous la pression indiquée.
- Placer l'ensemble dans l'étuve (3.5.) et l'y laisser séjourner 4 heures.
- Retirer l'éprouvette composée de l'étuve, l'ouvrir et la sécher en la suspendant à l'air à une température inférieure à 60 °C de manière que les différentes parties soient en contact seulement par la couture.

6.EXPRESSION DES RESULTATS

- Evaluer la dégradation de l'éprouvette et le dégorgement sur le textile tissé témoin non teint à l'aide des échelles de gris (3.4.) selon les indications données dans les normes NF ISO 105-A02 et NF ISO 105-A03.
- Exprimer :
 - l'indice de solidité pour la dégradation des différentes teintures ou impressions sur chaque genre de textile tissé témoin non teint utilisé,
 - l'indice de solidité pour le dégorgement des différentes teintures ou impressions sur chaque genre de textile tissé témoin non teint utilisé ; tout indice intermédiaire attribué à l'aide de l'échelle de gris par demi-point doit être indiqué par deux chiffres séparés par un / (par exemple 4/5.).
- Pour l'essai avec le textile tissé témoin non teint multifibres, prendre le plus mauvais des résultats. En cas de doute, faire un essai de confirmation avec un textile tissé témoin non teint (format 100 mm x 40 mm) de la même composition que la fibre ayant révélé une anomalie.

7.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence de la présente méthode,
- les références du textile et le nom du Fournisseur,
- les conditions particulières de l'essai,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.